



Procès-verbal de contrôle de perception de l'impôt indigène.

L'an mil neuf cent cinquante sept le deuxième
jour du mois de juillet, Nous de la caisse /
(grade) comptable territorial nous trouvant à Libanga-
vons contrôlé la perception de l'impôt indigène effectuée par l'intermédiaire /
collecteur dûment délégué par Monsieur l'Administrateur de Terri-
toire de Libanga en date du 1^{er} janvier 1907 et avons constaté
ce qui suit :

Existence en acquis.

Exercice antérieur:

Acquis en justification lors du dernier décompte

Acquis restant aux mains du collecteur ce jour

Acquis distribués

I.C.	I.S.	I.B.
69	5	85
66	5	22
3	-	3

Exercice en cours:

Acquis en justification lors du dernier décompte

Acquis restant aux mains du collecteur ce jour

Acquis distribués

I.C.	I.S.	I.B.
173	8	300
108	8	247
65	-	46

Encaisse théorique.

Exercice antérieur : 1 I.C. à 346 fr.= 1.037 -
..... I.S. à - fr.=
..... I.B. à 75 fr.= 225 -
Total 1.263 -

Exercice en cours : 65 I.C. à 346 fr.= 22.490 -
..... I.S. à - fr.=
..... I.B. à 75 fr.= 4.115 -
Total 26.605 -